

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 9 juin 2026, à 19 h sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
M. Gordon Burke, maire de la Municipalité de Grosse-Île
Mme Johanne Lebel, conseillère du district 1
M. Louis Arseneault, conseiller du district 2
M. Georges Painchaud, conseiller du district 4
M. Sébastien Cyr, conseiller du district 5
M. Gil Thériault, conseiller du district 6
M. Bernard Richard, conseiller du district 7

Sont aussi présentes :

Mme Caroline Nguyen Minh, directrice générale adjointe
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque huit personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

La séance est ouverte à 19 h par le président, Antonin Valiquette.

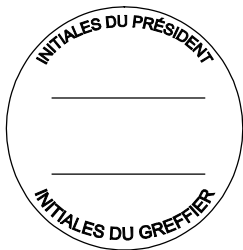
CM2606-0113

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Louis Arseneault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance et confirmation de la réception de l'avis de convocation de la séance ordinaire du 9 juin 2026
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2026
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer

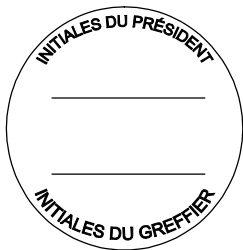


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

- 6. Correspondance
- 7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Demandes de contribution financière : Châteaux de sable des Îles – Vent de fierté
 - 7.1.2 Autorisation de signature – Entente relativement au financement conjoint de la Piscine régionale des Îles – Centre de services scolaire des Îles
 - 7.2 Services administratifs et trésorerie
 - 7.3 Ressources humaines
 - 7.3.1 Dépôt de la liste du mouvement de personnel
 - 7.4 Travaux publics
 - 7.4.1 Rapport et dépôt des soumissions – Octroi de contrat – Appel d'offres n° 546 – Revêtement en béton bitumineux
 - 7.5 Service incendie et de la sécurité civile
 - 7.6 Développement du milieu, aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1 Autorisation de signature – Entente concernant l'octroi d'une licence de droit d'auteur pour l'utilisation de données fauniques sensibles et la protection de leur confidentialité
 - 7.6.2 Autorisation de signature – Avenant à l'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2024-2026
 - 7.6.3 Autorisation de signature – Avenant 1 à la convention de subvention – Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises
 - 7.6.4 Fonds régions et ruralité 2020-2025 – Adoption de la mise à jour du dernier rapport de reddition de comptes
 - 7.6.5 Adoption de la planification de travaux 2026-2027 – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 7.6.6 Adoption du rapport d'intervention 2025-2026 – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 7.6.7 Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Appel à projets thématique 2025

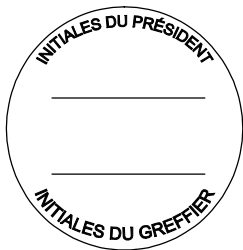


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

- 7.6.8 Défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'ACEUM – Encadrement de la production et des importations dans les secteurs de la production laitière, avicole et ovicole
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
- 7.8.1 Octroi de contrat de gré à gré – CERMIM – Fonds régions et ruralité, volet 3 - Vitalisation – Développement de mobilier urbain en matière recyclée et d'un bâtiment secondaire en économie circulaire locale pour l'aménagement final de la phase 1 – Secteur de l'écoquartier de Cap-aux-Meules
- 7.8.2 Autorisation de dépôt d'un mémoire – Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
- 7.9 Attractivité, communications et expérience citoyenne
- 7.10 Réglementation municipale
- 7.10.1 Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement n° CM-2026-06 décrétant des dépenses en acquisition de véhicules et équipements roulants et un emprunt de 1 275 000 \$
- 7.10.2 Avis de motion – Règlement n° CM-2026-09 décrétant le versement d'une contribution financière au Centre de services scolaire des Îles pour la réalisation de travaux d'amélioration à la piscine reconnue comme équipement régional depuis 2001 au montant de 2 600 000 \$ financé à même un emprunt du même montant remboursable en 25 ans
- 7.10.3 Dépôt du projet de Règlement n° CM-2026-09 décrétant le versement d'une contribution financière au Centre de services scolaire des Îles pour la réalisation de travaux d'amélioration à la piscine reconnue comme équipement régional depuis 2001 au montant de 2 600 000 \$ financé à même un emprunt du même montant remboursable en 25 ans
- 7.10.4 Avis de motion – Règlement CM-2026-10 décrétant des dépenses en acquisition d'un parc de conteneurs commerciaux et un emprunt de 1 350 000 \$
- 7.10.5 Dépôt du projet de Règlement CM-2026-10 décrétant des dépenses en acquisition d'un parc de conteneurs commerciaux et un emprunt de 1 350 000 \$



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2606-0114

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 MAI 2026

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2026.

Sur une proposition de Gil Thériault,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2606-0115

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période finissant le 28 mai 2026 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

Sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 279 258,21 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

ADMINISTRATION

CM2606-0116

Demandes de contribution financière : Châteaux de sable des Îles – Vent de fierté

CONSIDÉRANT QUE le conseil est sollicité par les organismes du milieu désirant obtenir une contribution



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

financière ou autres formes de dons en bien ou en service;

CONSIDÉRANT l’analyse effectuée à l’égard de chacune de ces demandes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît l’importance de soutenir financièrement les organismes locaux, tout en tenant compte des nombreuses demandes soumises, de certains paramètres et du budget disponible restreint;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Louis Arseneault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d’approuver le versement des contributions financières suivantes à même le budget spécial de contribution des élus :

Organisme	Contribution
Châteaux de sable des Îles	Aide financière de 5 000 \$ pour la 40 ^e et dernière édition du concours qui se tiendra du 7 au 9 août 2026.
Vent de fierté	Partenariat de 500 \$ pour l'édition 2026 de la Fierté des Îles le 22 août prochain sur le site de l'Anse-aux-Baleiniers, pour célébrer la diversité et l'inclusion des communautés 2ELGBTQI+ de l'archipel.

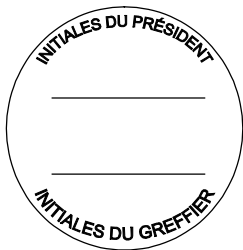
CM2606-0117

Autorisation de signature – Entente relativement au financement conjoint de la Piscine régionale des Îles – Centre de services scolaire des Îles

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Îles (« CSSÎ ») et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (« CMÎM ») sont liés par un *Protocole d'entente relatif à l'accessibilité réciproque et à l'utilisation de leurs infrastructures*;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole prévoit des annexes spécifiques, dont l'annexe J portant sur la gestion de la Piscine régionale des Îles (la « Piscine »), reconnue comme un équipement régional;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de cette annexe prévoit que le CSSÎ et la CMÎM conviennent de collaborer de façon exceptionnelle à la mise en place d'un montage financier pour tout plan d'investissement majeur, notamment afin de maximiser les sources de financement;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs de maintien et de modernisation doivent être réalisés à la Piscine, pour un coût estimé à environ 4,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE le CSSÎ a déjà investi des sommes importantes en maintien d'actifs au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSÎ et de la CMÎM d'assurer la pérennité, la modernisation et le maintien des infrastructures partagées;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la CMÎM de confirmer son intention de collaborer avec le CSSÎ à l'élaboration d'un plan d'investissement conjoint;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Louis Arseneault,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de confirmer l'intention de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine de collaborer avec le Centre de services scolaire des Îles à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'investissement relatif aux infrastructures visées à l'annexe J du *Protocole d'entente relatif à l'accessibilité réciproque et à l'utilisation de leurs infrastructures*, cette collaboration s'inscrivant dans le cadre de l'article 13 de ladite annexe et visant notamment la planification, la structuration du montage financier et la réalisation de travaux majeurs, de même que la recherche et la maximisation des sources de financement disponibles;

d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente relativement au financement conjoint de la Piscine avec le Centre de services scolaire des Îles;

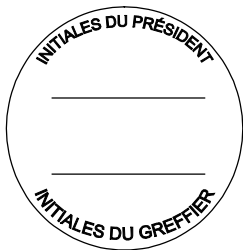
d'approuver le plan d'investissement de la Piscine régionale des Îles, en réservant, entre autres, une somme annuelle de 130 000 \$, sur une période de 10 ans, provenant des revenus éoliens, afin de réduire l'emprunt à payer;

d'autoriser la Direction générale ou, en son absence, la Direction des infrastructures et du bureau de projets, à signer tout autre document relatif au projet de rénovations majeures de la Piscine régionale des Îles ou à son financement.

RESSOURCES HUMAINES

CM2606-0118

Dépôt de la liste du mouvement de personnel



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

CONSIDÉRANT le Règlement n° CM-2024-09 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et certaines délégations, modifié par le Règlement n° CM-2025-04, actuellement en vigueur, et plus spécifiquement, son article 18 portant sur la délégation du pouvoir d'embauche d'un employé salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel autorisés par la Direction générale pour la période se terminant le 22 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gordon Burke,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter et de ratifier la liste du mouvement de personnel déposée par le Service des ressources humaines pour la période se terminant le 22 mai 2026.

TRAVAUX PUBLICS

CM2606-0119

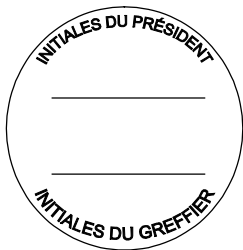
Rapport et dépôt des soumissions – Octroi de contrat – Appel d'offres n° 546 – Revêtement en béton bitumineux

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine doit procéder à des travaux de pavage sur certaines rues municipales afin d'assurer la sécurité des usagers et le maintien en bon état du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent également la fourniture d'asphalte en vrac pour divers travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public, le 1^{er} mai 2026, via le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour le revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins du réseau routier de la Municipalité et du réseau artériel de la Communauté maritime ainsi que pour la fourniture d'asphalte en vrac;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres a été diffusé conformément aux lois et règlements en vigueur et que la période de réception des soumissions est maintenant terminée;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, laquelle est conforme et répond aux exigences techniques et administratives de l'appel d'offres, soit celle présentée par P. & B. Entreprises Ltée dont le prix se détaille comme suit :

Prix unitaire

Couche de correction : 417 \$/T

Couche de roulement : 430 \$/T

Prix – Travaux de réfection divers

Couche de correction : 119 \$/m²

Prix en vrac FOB plan : 404 \$/T

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Johanne Lebel,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer le contrat pour le pavage de rues municipales ainsi que pour la fourniture d'asphalte en vrac à P. & B. Entreprises Ltée, pour un coût total maximal de 450 000 \$, taxes incluses, le tout en fonction du budget alloué à ce projet et des quantités réelles fournies;

d'octroyer ce contrat conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt n° CM-2026-05 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

d'autoriser la Direction des travaux publics ou, en son absence, la Direction générale, à signer tout document relatif à ce contrat;

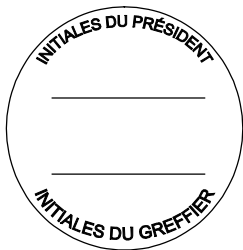
que la portion de la dépense inhérente aux travaux d'asphaltage des chemins faisant partie du réseau artériel relevant de la compétence de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, soit financée à même le règlement d'emprunt n° CM-2026-05, sous réserve de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CM2606-0120

Autorisation de signature – Entente concernant l'octroi d'une licence de droit d'auteur pour l'utilisation de données fauniques sensibles et la protection de leur confidentialité

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP ») est titulaire, pour le Gouvernement du Québec, des droits d'auteur sur les données fauniques cartographiées par le gouvernement, qu'il en est le gestionnaire



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

et qu'il est autorisé à accorder tout droit
relativement à celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP est prêt à consentir à la
Communauté maritime des
Îles-de-la-Madeleine (« Communauté
maritime ») une licence pour l'utilisation
de ces données;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente entre la
ministre de l'Environnement, de la Lutte
contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs et la Communauté
maritime relativement à l'utilisation de ces
données, qui concernent le secteur des
Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sébastien Cyr
appuyée par Bernard Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur général, Jean A. Hubert, à signer, pour et au
nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, l'entente
intitulée « Entente concernant l'octroi d'une licence de droit d'auteur
pour l'utilisation de données fauniques sensibles et la protection de
leur confidentialité » avec la ministre de l'Environnement, de la Lutte
contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

CM2606-0121

Autorisation de signature – Avenant à l'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale dans la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 2024-2026

CONSIDÉRANT les compétences de la Communauté
maritime des Îles-de-la-Madeleine en
matière de développement territorial;

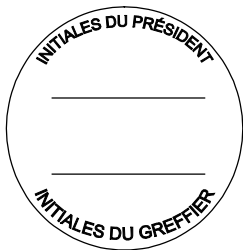
CONSIDÉRANT QU' une entente sectorielle de développement
de l'économie sociale dans la région
administrative de la Gaspésie–
Îles-de-la-Madeleine est en vigueur pour la
période de 2024-2026;

CONSIDÉRANT la volonté du ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation et des autres
partenaires de prolonger ladite entente au
31 mars 2028;

CONSIDÉRANT QUE l'effet levier des sommes investies par le
milieu dans une telle entente;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Gil Thériault,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

appuyée par Johanne Lebel,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil désigne, pour et au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, le directeur général, Jean A. Hubert, comme signataire de l'avenant à l'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2024-2026 ainsi que tout autre document relatif à cette entente.

CM2606-0122

Autorisation de signature – Avenant 1 à la convention de subvention – Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour économique de novembre 2025 du Gouvernement du Québec confirme une enveloppe de 45,2M \$, visant le renouvellement du financement du Réseau Accès PME au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a été autorisé à prolonger le financement annuel du Réseau Accès PME, fixé à 215 000 \$, pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028, et à modifier en conséquence la convention de subvention conclue avec 100 municipalités régionales de comté, notamment par la signature d'un avenant à cette convention;

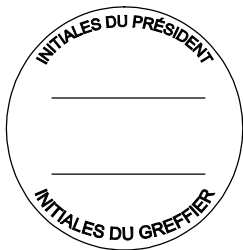
CONSIDÉRANT QUE ce financement, soutenu par le Gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en œuvre, permettra de maintenir la prestation de services aux entreprises des milieux concernés et de répondre à leurs besoins;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Bernard Richard,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le maire et président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à signer l'avenant 1 à la convention de subvention du Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises, à intervenir avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.



No. de résolution
ou annotation

CM2606-0123

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

Fonds régions et ruralité 2020-2025 – Adoption de la mise à jour du dernier rapport de reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 31 mars 2020, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a pris fin le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est engagée à adopter une mise à jour du dernier rapport pour rendre compte des sommes dépensées dans les 12 mois suivant la fin de l'entente auprès du MAMH;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Gordon Burke,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adopte la mise à jour du dernier rapport de reddition de comptes du Fonds régions et ruralité (volet 2) des Îles-de-la-Madeleine couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

qu'une copie de ce rapport soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'entente.

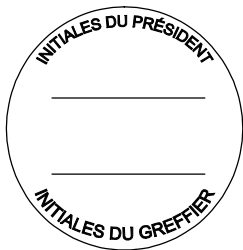
CM2606-0124

Adoption de la planification de travaux 2026-2027 – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé une entente dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), conjointement avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit soumettre la planification des travaux pour l'année 2026-2027 et que celle-ci doit être adoptée par voie de résolution;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la planification de travaux 2026-2027 soit adoptée et transmise
au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, conformément
aux modalités prévues à l'entente sur l'aménagement durable des
forêts;

que le conseil autorise la Direction du développement du milieu, de
l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ou, en son absence, la
Direction générale, à signer tous les documents requis à cette fin.

CM2606-0125

Adoption du rapport d'intervention 2025-2026 – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des
Îles-de-la-Madeleine a signé une entente
dans le cadre du Programme
d'aménagement durable des forêts
(PADF), conjointement avec le ministère
des Ressources naturelles et des Forêts;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des activités prévues au
PADF est rattachée à l'octroi d'une aide
financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit soumettre un rapport des
activités pour l'année 2025-2026 et que
celui-ci doit être adopté par voie de
résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Louis Arseneault,
appuyée par Gil Thériault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le rapport d'intervention 2025-2026 soit adopté et transmis au
ministère des Ressources naturelles et des Forêts, conformément aux
modalités prévues à l'entente sur l'aménagement durable des forêts;

que le conseil autorise Annie Lebel, Directrice du développement du
milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ou, en son
absence, la Direction générale, à signer tous les documents requis à
cette fin.



No. de résolution
ou annotation

CM2606-0126

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

Demandes d’aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4)
– Appel à projets thématique 2025

- CONSIDÉRANT le dépôt de deux demandes d'aide financière au volet 3 « Appels à projets thématiques » du Cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité (volet 4);
- CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a procédé à l'étude des demandes le 7 mai 2026 et que ces deux projets répondent aux critères de d’admission et de sélection, lesquels projets font l'objet d'une recommandation positive;
- CONSIDÉRANT QUE les projets déposés correspondent directement aux axes de vitalisation déterminés dans le Cadre de vitalisation;
- CONSIDÉRANT l’enveloppe allouée au volet 3 du Cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité pour l’année en cours;

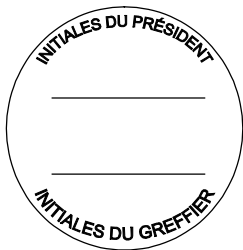
EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Bernard Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 4) soit consentie aux projets ayant reçu une recommandation positive pour un total de 41 324 \$, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

- Engagement des partenaires financiers;
- Obtention des autorisations municipales requises, s'il y a lieu;
- Confirmation d’un plan de communication clair démontrant l’effort de rejoindre les adolescent.es visé.es par l’appel de projets.

Nom du projet (promoteur)	Montant accordé / Montant du projet
Madelescence 2.0 (Maison des jeunes l’Hav-nir de L’Île du Havre-Aubert)	11 324 \$ / 12 582 \$
Zone ados active (Comité des loisirs de Grande-Entrée)	30 000 \$ / 70 100 \$



No. de résolution
ou annotation

CM2606-0127

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

Défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'ACEUM – Encadrement de la production et des importations dans les secteurs de la production laitière, avicole et ovocole

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;

CONSIDÉRANT QUE les plus récents accords internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne;

CONSIDÉRANT QUE toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Johanne Lebel,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine exprime son soutien à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) ou tout futur accord commercial;

que le conseil demande au Gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire;

que le conseil encourage le Gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise au :

- ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada;
- ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne;
- bureau du premier ministre du Canada;
- présidente du caucus rural;
- représentant fédéral de la région.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

CM2606-0128

INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS

Octroi de contrat de gré à gré – CERMIM – Fonds régions et ruralité, volet 3 - Vitalisation – Développement de mobilier urbain en matière recyclée et d'un bâtiment secondaire en économie circulaire locale pour l'aménagement final de la phase 1 – Secteur de l'écoquartier de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT QU' un projet de développement de mobilier urbain en matériaux recyclés et d'un bâtiment secondaire en économie circulaire locale pour l'aménagement final de la phase 1 – secteur de l'écoquartier de Cap-aux-Meules – s'inscrit dans le cadre d'intervention du programme ainsi que dans la recherche de solutions visant la transition énergétique du projet de l'écoquartier des Îles-de-la-Madeleine;

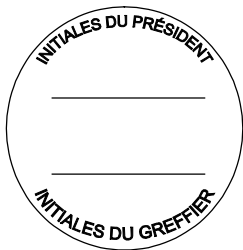
CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans la programmation de projets autorisée par le programme Fonds régions et ruralité (FRR), volet 3 – Vitalisation – du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), qu'il est financé en partie par le programme, et que la portion résiduelle est assumée par le projet de mise en valeur des terrains contaminés, subventionné par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

CONSIDÉRANT l'expertise locale développée sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine par le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) en matière d'écoconception et de valorisation des matières résiduelles adaptées aux réalités insulaires, favorisant l'autonomie, la résilience territoriale et la mise en valeur des traditions maritimes de l'archipel;

CONSIDÉRANT que les dispositions applicables en matière d'attribution de contrats municipaux permettent l'octroi de gré à gré d'un contrat à un organisme sans but lucratif (OSBL), conformément à la législation applicable;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par le CERMIM pour la réalisation du projet et la satisfaction de la Communauté maritime quant à la qualité de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

sur une proposition de Gil Thériault,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer un contrat de gré à gré au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), au coût de 191 660 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation du projet de développement de mobilier urbain en matériaux recyclés et d'un bâtiment secondaire en économie circulaire locale dans le cadre de l'aménagement final de la phase 1 – secteur de l'écoquartier de Cap-au-Meules;

d'autoriser la Direction générale ou, en son absence la Direction des services administratifs et de la trésorerie, à signer tout document relatif au présent contrat ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre;

de financer cette dépense en partie par la subvention du programme Fonds régions et ruralité (FRR), volet 3 – Vitalisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et, pour le solde, par le projet de mise en valeur des terrains contaminés, subventionné par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

CM2606-0129

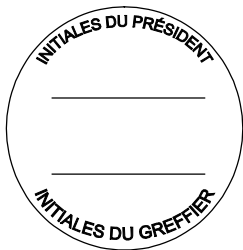
Autorisation de dépôt d'un mémoire – Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a lancé une consultation publique sur la démarche de Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'importance que les aléas de l'érosion et de la submersion côtières ont sur le territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est dotée d'un Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières en 2023, élaboré en collaboration avec le milieu, qu'elle souhaite partager avec le BAPE;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite partager au BAPE son espoir de voir se réaliser le Programme décennal, tout en émettant



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

certaines préoccupations et
recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Bernard Richard,
appuyée par Louis Arseneault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de réaffirmer que l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, soumis aux aléas de l'érosion et la submersion côtières, présente des composantes qui rendent fragile son territoire qui doivent être tenues en compte dans l'élaboration du Programme décennal;

de réaffirmer que la démarche du Programme décennal présente des forces qui permettront une vision globale et intégrée des interventions à réaliser, pour une meilleure gestion du territoire et des actions d'adaptation aux changements climatiques;

de partager avec les commissaires les préoccupations qui ont émané à la suite de la première série de rencontres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de soumettre des recommandations;

d'autoriser le dépôt, par le président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et par son directeur général, du mémoire préparé dans le cadre de la consultation publique du BAPE, au sujet du Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

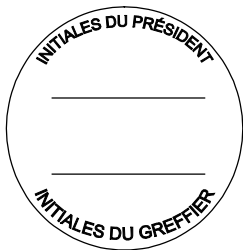
RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2606-0130

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement n° CM-2026-06 décrétant des dépenses en acquisition de véhicules et équipements roulants et un emprunt de 1 275 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° CM-2026-06 décrétant des dépenses en acquisition de véhicules et équipements roulants et un emprunt de 1 275 000 \$, a été adopté à la séance ordinaire du 12 mai 2026;

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue les 3 et 4 juin 2026 aux bureaux de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île, ainsi qu'aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée quant à l'approbation de ce règlement;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt du certificat de la greffière relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 3 et 4 juin 2026 quant à l'approbation du règlement n° CM-2026-06 ainsi que de la lecture dudit certificat par la greffière, selon les termes des articles 555 à 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

CM2606-0131

Avis de motion – Règlement n° CM-2026-09 décrétant le versement d'une contribution financière au Centre de services scolaire des Îles pour la réalisation de travaux d'amélioration à la piscine reconnue comme équipement régional depuis 2001 au montant de 2 600 000 \$ financé à même un emprunt du même montant remboursable en 25 ans

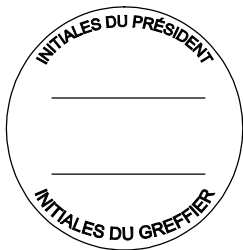
Le conseiller, Louis Arseneault, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un Règlement décrétant le versement d'une contribution financière au Centre de services scolaire des Îles pour la réalisation de travaux d'amélioration à la piscine reconnue comme équipement régional depuis 2001 au montant de 2 600 000 \$ financé à même un emprunt du même montant remboursable en 25 ans.

CM2606-0132

Dépôt du projet de Règlement n° CM-2026-09 décrétant le versement d'une contribution financière au Centre de services scolaire des Îles pour la réalisation de travaux d'amélioration à la piscine reconnue comme équipement régional depuis 2001 au montant de 2 600 000 \$ financé à même un emprunt du même montant remboursable en 25 ans

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a conclu un protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Îles pour la réalisation d'un projet d'amélioration à la piscine reconnue comme équipement régional dans le cadre d'un projet de 4 500 000 \$, dont un exemplaire est joint en Annexe A au présent règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de cette entente, la Communauté maritime s'engage à verser une contribution financière de 2 600 000 \$ afin d'assurer le financement de ce projet;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la Communauté maritime de contracter un emprunt de 2 600 000 \$, sur une période de 25 ans, pour verser sa contribution financière et dont l'emprunt sera remboursé en partie à même les revenus généraux à raison de 130 000 \$ par année pendant 10 ans pour constituer le fonds d'amortissement;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Louis Arseneault,
appuyée par Johanne Lebel,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2026-09 séance tenante.

CM2606-0133

Avis de motion – Règlement n° CM-2026-10 décrétant des dépenses en acquisition d'un parc de conteneurs commerciaux et un emprunt de 1 350 000 \$

Le conseiller Sébastien Cyr donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un Règlement décrétant des dépenses en acquisition d'un parc de conteneurs commerciaux et un emprunt de 1 350 000 \$.

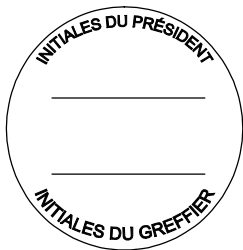
CM2606-0134

Dépôt du projet de Règlement n° CM-2026-10 décrétant des dépenses en acquisition d'un parc de conteneurs commerciaux et un emprunt de 1 350 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit acquérir un nouveau parc de conteneurs commerciaux, visant à améliorer l'efficacité des opérations, à réduire les coûts associés à la collecte des matières résiduelles et à favoriser une meilleure standardisation des équipements utilisés sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces acquisitions;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2026-10 séance tenante.

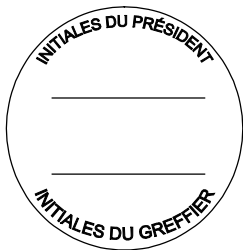
AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- Déchets d'entreprise : tri, gestion des déchets et sensibilisation;
- Signature du protocole pour le Centre communautaire de Grande-Entrée et subvention;
- Augmentation des taxes pour les terrains vacants et réduction du taux de taxation;
- Retrait des permis de rénovations;
- Programme de soutien financier pour la mise aux normes des installations septiques;
- Toilettes publiques du Site de La Côte;
- Possibilité de taxer chacune des parties quand un bâtiment a la vocation de résidence touristique et commerciale;
- Demande à savoir s'il existe une grandeur maximale pour la construction des maisons et pourquoi les minimaisons ne sont pas acceptées aux Îles;
- Emprunt pour les équipements roulants;
- Rénovations à la piscine régionale et montage financier;
- Prétention disant que Servitech ne rappelle pas les gens ce qui pourrait rendre les demandes hors délais;
- Pesée des véhicules vidés au Centre de gestion des matières résiduelles (deuxième pesée).



No. de résolution
ou annotation

CM2606-0135

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 juin 2026

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20h12.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière